

N° 204

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 février 1984.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du Code du travail.

Par M. Jean-Pierre FOURCADE,

Sénateur,

en remplacement de M. Pierre LOUVOT.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jacques Brunhes, député, sous le numéro 1979.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, président ; Charles Metzinger, député, vice-président ; M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, en remplacement de M. Pierre Louvot, sénateur, et M. Jacques Brunhes, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Michel Coffineau, Bernard Derosier, Mme Marie Jacq, MM. Jean-Paul Fuchs, Antoine Gissingier, députés ; MM. Pierre Louvot, Jean Béranger, Jean Chéricux, Hector Viron, Jean Amelin, Henri Portier, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Michel Belorgey, Michel Berson, Mme Marie-France Lecuir, MM. Louis Moulinet, Pierre Zarka, Francisque Perrut, Etienne Pinte, députés ; MM. Guy Besse, André Rabineau, Mme Cécile Goldet, MM. Jean Madelain, Charles Bonifay, Louis Boyer, Arthur Moulin, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1431, 1734 et in-8° 453.

2^e lecture : 1978.

Sénat : 1^{re} lecture : 24, 188 et in-8° 80 (1983-1984).

Formation professionnelle, promotion sociale.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, de proposer un texte sur le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du Code du travail, s'est réunie le mardi 7 février 1984 au Sénat.

Sous la présidence de Mme Marie Jacq, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu président M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, et M. Charles Metzinger, député, vice-président.

M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, en remplacement de M. Pierre Louvot, empêché, et M. Jacques Brunhes, député, ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

M. Charles Metzinger, vice-président, après avoir salué la valeur du travail du Sénat, a noté l'ampleur des divergences persistant entre les deux Assemblées sur des dispositions essentielles du projet de loi, notamment sur l'article 20.

Il s'est déclaré, en conséquence, sceptique sur les possibilités de rapprochement des points de vue en présence.

M. Jean-Pierre Fourcade, président, rappelant le souci du Président du Sénat d'améliorer le fonctionnement des commissions mixtes paritaires a proposé néanmoins d'engager la discussion sur les articles du projet de loi.

La commission mixte paritaire a adopté l'article 5 dans la rédaction du Sénat.

A l'article 6, M. Jacques Brunhes a signalé la difficulté résultant de la substitution par le Sénat de la notion d' « avance » à celle de « versement » en ce qui concerne la rémunération des salariés en congé de formation.

Après les interventions de MM. Jean-Pierre Fourcade, président, Jean Chérioux, Michel Berson, Jean-Michel Belorgey et Hector Viron, la commission mixte paritaire, par suite d'un partage des voix sur cet article, a constaté l'impossibilité d'élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion.